

MAIRIE DE CHAUSSENANS
Procès-verbal du conseil municipal du 27/02/2026

Sont présents : Laurent MASSON ; Catherine GAUBERT ; Dominique MONNIER ; Sonia FAGOT ; Roger BRUN ; Pierre MIDOL ; Isabelle LEIARD

Excusé : Valentin TRESY (donne procuration à Catherine GAUBERT)
Secrétaire de séance : Isabelle LEIARD

Ouverture de la séance à 18h30

I. Procès-verbal du conseil municipal du 03/12/2025

Le maire demande si des remarques existent quant au Procès-verbal du précédent conseil municipal. Les conseillers ne formulent aucune observation. Le Procès-verbal du conseil municipal du 03/12/2025 est signé par le maire, Laurent MASSON, et la secrétaire de séance, Isabelle LEIARD.

*Présentation des comptes financiers uniques 2025 et des budgets primitifs 2026.
Sortie de Laurent MASSON pour le vote des comptes administratifs*

II. Comptes Financiers Uniques 2025

COMMUNE	
Section fonctionnement	Section investissement
Recettes : 105 703.54€	Recettes : 38 639.11€
Dépenses : 94 387.12€	Dépenses : 56 624.40€
Résultats de clôture : 11 316.42€	Résultats de clôture : -17985.29€
Excédent antérieur : 98 843.91€	Déficit antérieur : -31 596.24€
Résultat cumulé : 110 160.33€	Résultat cumulé : -49581.53€
Résultat toutes sections : + 60 578.80€	

Vote pour la section fonctionnement : 7 pour
Vote pour la section investissement : 7 pour
Vote pour le résultat toutes sections : 7 pour

SERVICE DE L'EAU	
Section exploitation	Section investissement
Recettes : 18 815.75€	Recettes : 11 664.53€
Dépenses : 19 935.08€	Dépenses : 15 121.05€
Résultats de clôture : -1 119.33€	Résultats de clôture : -3 456.52€
Excédent antérieur : 12 807.04€	Excédent antérieur : 14 177.93€
Résultat cumulé : 11 687.71€	Résultat cumulé : 10 721.41€
Résultat toutes sections : +22 409.12€	

Vote pour la section exploitation : 7 pour
Vote pour la section investissement : 7 pour
Vote pour le résultat toutes sections : 7 pour

III. Affectation du résultat

Commune :

- L'exercice du budget communal a généré :
 - o un excédent de fonctionnement de 11 316.42€
 - o un déficit d'investissement de 17 985.19€
 - o soit un résultat d'exploitation de -6 668.87€
 - o soit un excédent global au 31/12/2025 : +60 578.80€

- propositions :
 - o affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ligne 002 : 60 578.80€
 - o affectation au compte 1068 afin d'apurer le déficit antérieur : 49 581.53€

Vote validant les deux propositions présentées ci-dessus : 7 pour

Eau :

- l'exercice du budget de l'eau a généré :
 - o un déficit de fonctionnement de 1 119.33€
 - o un déficit d'investissement de 3 456.52€
 - o soit un résultat d'exploitation de -4 575.85€

- propositions :
 - o affectation à l'excédent reporté de fonctionnement au compte 002 : 11 687.71€
 - o affectation à l'excédent reporté d'investissement au compte 001 : 10 721.41€

Vote validant les deux propositions présentées ci-dessus : 7 pour

IV. Comptes financiers unique 2025

L'ensemble des opérations du Compte Financier Unique effectuées du 01/01/2025 au 31/12/2025 dressés pour l'exercice 2025 par Monsieur ACCARY, receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil prend acte de l'analyse du budget par le receveur.

Vote : 7 pour

Retour de Laurent MASSON

V. Rapport du service de l'eau 2025

Production et consommation de 09/2024 à 09/2025 :

Consommation du village : 7 423 m3 (9 107 m3 l'an dernier soit une baisse de 1 684 m3)

Production :

- 4 420 m3 en production propre (soit 50.88%)
- 4 267 m3 en achat d'eau au syndicat du Centre –Est (soit 49.12%)

Soit un total de 8 687 m3.



Une différence de 1 624m³ entre la production d'eau et la consommation des usagers peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- les dysfonctionnements répétés du flotteur gérant l'alimentation en eau du Centre Est qui ont provoqué des débordements du réservoir
- Un léger décalage de date entre les relevés effectués au château d'eau et ceux réalisés chez les usagers
- Des pertes sur le réseau
- Le vieillissement de certains compteurs

Deux compteurs ont été remplacés sur l'exercice et les consommations ont été recalculées sur la base de moyennes triennales. Cependant, il n'a pas été remarqué d'impact significatif sur les volumes globaux. C'est pourquoi, il serait nécessaire que la commune engage un travail, en 2026, sur le réseau d'eau par le biais d'un schéma directeur de l'eau. Ce dernier inclut une prestation de mesures hydrauliques qui permettra un état précis du fonctionnement du réseau et une identification d'éventuelles fuites.

Finance :

Les recettes, d'un montant total de 18 815.75€ ne couvrent pas totalement les dépenses, notamment en raison du rattrapage d'une année d'abonnement au Centre Est et du poids des amortissements.

Le résultat de fonctionnement génère un déficit de 1 119.33€.

Le résultat d'investissement génère un déficit de 3 456.52€

Le résultat d'exploitation cumulé au 31/12/2025 est de -4 575.85€

Par ailleurs, le Centre Est a fait une erreur concernant la redevance consommation eau potable. Un remboursement de 2 654.71€ va parvenir prochainement à la commune.

Sanitaire :

L'ensemble des analyses réalisées sur l'exercice est conforme aux exigences réglementaires.

Vote pour valider le rapport du service de l'eau 2025 : 8 pour

VI. Tarif de l'eau 2026

Résultat de clôture section fonctionnement 2025 : -1 119.33€

Résultat de clôture section investissement 2025 : -3 456.52€

Tarif actuel : 1.75€/m³.

Proposition : revaloriser le tarif de l'eau à 1.80€/m³.

Vote validant la proposition présentée ci-dessus : 1 abstention ; 7 pour

VII. Vote des budgets primitifs 2026

SECTION EAU



Dépenses			Recettes		
	Réalisé En 2025	Budgétisé En 2026		Réalisé En 2025	Budgétisé En 2026
Totaux Fonctionnement	19 935.08	42 286	Totaux Fonctionnement	18 815.75	42 286
Totaux investissement	15 121.05	31 067	Totaux investissement	11 664.53	31 067

Vote : 8 pour

COMMUNE – section fonctionnement dépenses		
Nature de l'opération	Réalisé En 2025	Budgétisé En 2026
CHAPITRE 011	45 132.97	42 530
CHAPITRE 012	13 073.73	15 430
CHAPITRE 014	5 166	7 700
CHAPITRE 65	21 308.17	32 340
CHAPITRE 66	0	0
CHAPITRE 67	8 058.25	0
CHAPITRE 68	28	100

Vote : 8 pour

COMMUNE – section fonctionnement recettes		
Nature de l'opération	Réalisé En 2025	Budgétisé En 2026
CHAPITRE 70	20 278.06	10 230
CHAPITRE 73	7 773.65	12 800
CHAPITRE 74	27 073.85	25 760
CHAPITRE 75	10 692.98	11 200
CHAPITRE 78	0	100
CHAPITRE 731 impôts locaux	39 812	40 000

Vote : 8 pour

COMMUNE – section investissement					
Dépenses			Recettes		
	Réalisé En 2025	Budgétisé En 2026		Réalisé En 2025	Budgétisé En 2026
TOTAUX	56 624.40	133 802	TOTAUX	38 639.11	133 802

Vote : 8 pour

VIII. Subvention CUMA de Chamole

La commune est sollicitée par la CUMA de Chamole pour l'attribution d'une subvention de 520€. Cette demande concerne la participation à l'entretien du matériel utilisé par Chausseuans pour l'entretien des chemins communaux.

Vote pour l'attribution de la subvention : 8 pour

IX. Subvention classe de mer Ecole Jacques Brel

L'école Jacques Brel sollicite les communes pour l'attribution d'une subvention dans le cadre d'une classe découverte à Quiberon en septembre 2026. Il s'agit de la découverte du milieu marin.

L'objectif de cette demande est de permettre à chaque enfant scolarisé de pouvoir bénéficier de ce voyage. Dans leur courrier, l'école indique que les communes ont subventionné de 60€ à 120€ par enfant.

1 enfant de Chausseuans est concerné par cette demande de subvention.

Proposition : subvention à hauteur de 100€ pour l'enfant concerné

Vote validant la proposition ci-dessus : 8 pour

X. Délibération participation pour la mutuelle santé de Monsieur Patrice LIVET, employé communal

Depuis le 01/01/2026, les employeurs ont l'obligation de participer au financement des mutuelles santé des agents. Le montant de la participation minimum est de 15€ par mois par agent.

Proposition : participation à hauteur de 20€ par mois après vérification de l'adhésion du salarié à la convention du CDG 39 et du montant versé par Chamole, également employeur de Monsieur Patrice LIVET.

Vote validant la proposition présentée ci-dessus : 8 pour

XI. Délibération pour le changement des tarifs de mise à disposition du matériel appartenant à la commune de Chamole

La commune de Chamole sollicite une mise à jour de la convention signée en 2020 concernant l'utilisation, par la commune de Chausseuans, de son matériel.

Deux modifications sont proposées :

- Nouvelle Epareuse : 15€/heure (précédent tarif : 10€/heure)
- Véhicule utilitaire : mise à disposition d'un véhicule de type Trafic : 0.25€/km

Vote validant les propositions présentées ci-dessus : 8 pour

XII. Travaux ONF 2026

Pour rappel : le programme de travaux 2025 (5 760€ HT) n'a pas été réalisé en totalité et n'a donc pas été facturé. Celui-ci est reporté sur l'année 2026.

Les travaux 2026 concernent les parcelles 10 et 11 Au Grand Quart. Il s'agit :

- Passage d'un broyeur robotisé de petit gabarit en deux endroits de la parcelle afin de dégager une ligne qui permettra un débroussaillage manuel autour des plants.

Coût : 1 420€ HT soit 1 704€ (dépense budgétisé en investissement)

Vote validant le programme de l'ONF pour un montant de 1 420€ HT présenté ci-dessus : 8 pour

XIII. Points divers

Relevé des compteurs d'eau :

Lors de la relève des compteurs, il est également demandé de contrôler le bon fonctionnement du compteur d'eau en faisant couler de l'eau lors de la relève.

Procès-Verbal du conseil municipal du 27/02/2026



Les relevés auront lieu du 09/03 au 14/03. Ils seront réalisés par Roger BRUN, Valentin TRESY et Dominique MONNIER.

Office Français de la Biodiversité (OFB) :

Il y a une suspicion d'odeur de fioul dans la grotte. L'OFB a demandé à voir le puits perdu et va vérifier si l'eau de ce puits ne va pas se déverser dans cette grotte

Cave :

Intervention de Patrice LIVET et Roger BRUN pour faire le tri et créer des rayonnages.

Roger BRUN demande s'il est possible d'acheter du petit matériel (de type tournevis) pour que Patrice ait une boîte à outil. Faire un état des lieux de ce qui existe, de ce qui est nécessaire pour aborder ce point lors du prochain conseil.

Réseau d'Eau :

Le Cabinet André a transmis son devis pour la création d'un schéma directeur de l'eau. Il s'élève à 22 368€ TTC. Une subvention serait possible à hauteur de 70 à 80% par l'agence de l'eau.

Départ à la retraite du garde ONF, Monsieur GUY :

Les communes de Chamole et Chausseuans se sont mises ensemble pour offrir un panier garni à Monsieur GUY, à hauteur de 50€ par commune.

Le poste de Monsieur GUY sera vacant sur l'année 2026.

Cailloux (cf PV du conseil municipal du 03/12/2025) :

La commune de Chamole a pris 50 tonnes. Le coût serait d'environ 10€HT/tonne. Ce montant viendra en déduction de la facture de location du matériel.

Redevance Véolia :

La redevance sur la consommation d'eau potable a été réglée deux fois par Chausseuans. Un remboursement de 1824.83€ pour 2025 et 829.88€ pour 2026 sera réalisé (cf partie 5 de ce PV)

Frênes secs (cf PV du conseil municipal du 03/12/2025) :

Laurent MASSON a rencontré la personne intéressée par ces bois qui fait les propositions : bois en billions : 12€/m³ ; bois énergie : 5€/tonne.

Ce point sera à étudier par la nouvelle mandature.

Clôture de la séance à 20h50

